

## ARRETÉ :

2023\_AR\_006

### ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire :de la commune de MONTIGNY SUR AVRE

### Arrêté de circulation temporaire pour travaux

**le Maire de la commune de MONTIGNY SUR AVRE**

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux de **réfection d'enrobés en traversée de chaussée** qui auront lieu à partir du 03 avril 2023 pour une durée de 5 jours sur la voie rue du Charron, carrefour de la Marette et au chateau d'eau de la Marette

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique sur son parcours ;

Vu la demande adressé par l'entreprise FABIEN TERRASSEMENT 279, Chemin des Nouettes - 27330 LA HAYE ST SYLVESTRE

Vu l'intérêt général

### ARRETE:

**Article 1.** La circulation des véhicules sera alternée sur les voies suivantes : Carrefour de la Marette, Château d'eau de la Marette et rue du Charron du 03 avril 2023 au 08 avril 2023

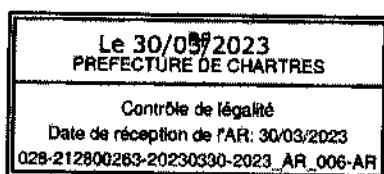
**Article 2.** Pendant cette période, l'interdiction de circuler sera totale de 8h30 à 17h30 aux véhicules légers et poids lourds

**Article 3.** Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit aux véhicules légers et poids lourds

**Article 4.** La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier seront effectués par le demandeur

**Article 5.** M. le commandant de gendarmerie de BREZOLLES est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Montigny sur Avre  
Le 30 mars 2023  
Le Maire, Richard BOUCHERIE



Pour extrait certifié conforme